



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} juin 2026

Le directeur départemental du Pas-de-Calais

Délégation de signature donnée par le directeur départemental du Pas-de-Calais à la responsable du Centre de Traitement Partagé Surendettement du Pas-de-Calais à Lens

Vu la délégation de signature donnée par M. Stéphane MARTINAT, directeur régional des Hauts-de-France, à M. Didier COLLET le 23 juin 2025 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier COLLET, directeur départemental du Pas-de-Calais, et de Mme Elodie TALMA, son adjointe, délégation est donnée à Mme Anne-Marie MABILLE, responsable du Centre de Traitement Partagé Surendettement du Pas-de-Calais, et à Mme Corinne PAYELLE, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Zone de Regroupement Surendettement du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 1^{er} juin 2026

Didier COLLET